

**Déclaration finale**  
**Adoptée par les Présidents de Parlement des Petits Etats d'Europe**  
**A l'issue de la X<sup>ème</sup> Conférence organisée à Monaco le 14 octobre 2015**

Les Présidents, ou représentants, des Parlements de la Principauté d'Andorre, de la République de Chypre, de la République d'Islande, de la Principauté du Liechtenstein, du Grand-Duché de Luxembourg, de la Principauté de Monaco, du Monténégro et de la République de Saint-Marin ;

Réunis à Monaco du 13 au 14 octobre 2015 à l'invitation de Monsieur Laurent Nouvion, Président du Conseil National ;

Se félicitent de l'ouverture du deuxième cycle de Conférences des Présidents de Parlement des Petits Etats d'Europe ;

S'engagent à poursuivre la tenue des Conférences afin de permettre une connaissance toujours plus approfondie des particularismes des petits Etats européens qui en font des modèles politiques, institutionnels, économiques et sociétaux uniques mais parfois fragiles en Europe ;

Soulignent l'importance de renforcer les domaines de coopération et les axes de synergies ;

Réitèrent la nécessité de concertation et d'adoption de positions communes sur des sujets de préoccupation et d'intérêts partagés pour une meilleure visibilité sur la scène internationale ;

Constatent l'intérêt d'activer les groupes d'amitié parlementaire en parallèle des Conférences des Petits Etats d'Europe afin de développer les liens d'amitiés entre les Assemblées et favoriser la compréhension mutuelle ;

***Négociations et relations avec l'Union Européenne : Quels enjeux ?***

1. Rappellent la diversité des relations des petits Etats avec l'Union Européenne (U.E.) :
  - la République de Chypre, le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Malte sont membres de l'U.E. ;
  - le Monténégro est actuellement en négociations pour une adhésion à l'U.E. ;
  - la République d'Islande et la Principauté du Liechtenstein sont membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E.) ;
  - la Principauté d'Andorre, la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin sont en cours de négociation d'un Accord d'Association avec l'U.E.

2. Reconnaissent que l'accès au marché unique de l'U.E. constitue une opportunité pour le libre-échange et la libre-circulation des capitaux, des services et des personnes, mais peut également présenter des défis majeurs pour la protection de l'équilibre de certains modèles de sociétés du fait de leurs particularismes, de leur histoire, de leurs populations et de l'exiguïté des territoires.
3. Soulignent la difficulté pour les Etats de petite dimension, souvent dotés de ressources limitées et d'une population peu nombreuse, de transposer, dans des délais raisonnables, une législation européenne souvent lourde, complexe et aux conséquences substantielles pour le droit national.
4. Affirment la nécessité de partager leurs expériences européennes afin que chacun des petits Etats puisse enrichir sa réflexion et adopter des positions plus éclairées vis-à-vis des processus engagés avec l'U.E.
5. S'engagent à unir leurs efforts pour se soutenir mutuellement au sein des instances de l'U.E. dans des domaines d'intérêts communs.

***Comment maintenir et développer l'attractivité économique face à un monde en mutation ?***

1. Rappellent que, malgré leur diversité, les Etats ont en commun, de par leur petite taille, une économie reposant le plus souvent sur le secteur tertiaire et l'exportation. Cette réalité économique crée une interdépendance à l'égard du commerce extérieur et des relations souvent privilégiées avec leurs grands Etats voisins.
2. Sont bien conscients que l'ouverture et la diversification de leurs économies sont indispensables face aux contingences d'un monde de plus en plus compétitif et ouvert. Un monde dont ils subissent et éprouvent régulièrement les crises économiques, sociales, politiques et environnementales.
3. Soulignent que l'adoption du programme de développement de l'après 2015, lors du Sommet des Nations Unies, et l'Accord de Paris qui devrait être adopté à l'issue de la COP21, doivent être les moteurs d'une transition vers une croissance économique verte et durable tournée vers l'innovation et la recherche : secteurs clés dans l'évolution du marché de demain.
4. Affirment que l'attractivité durable, qui conjugue attractivité économique et développement durable, pourra seule permettre à nos économies de préserver nos modèles et nos sociétés et d'attirer des nouveaux investissements. Cette croissance de demain saura respecter les légitimes aspirations des peuples à une vie harmonieuse assurant leurs besoins actuels et futurs.

***La mobilité des étudiants des petits Etats d'Europe : Quels freins et quelles opportunités ?***

1. Reconnaissent que la mobilité internationale des étudiants dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (E.E.E.S.), favorisée par le Processus de Bologne, constitue une immense opportunité pour acquérir une ouverture d'esprit, maîtriser une langue étrangère, élargir les horizons professionnels, développer l'aptitude à s'adapter à travailler et à étudier dans des environnements multiculturels.
2. Notent que seuls les Etats membres de l'U.E. ou membres de l'Espace Economique Européen (E.E.E.) ont accès au programme Erasmus, aux bourses allouées par la Commission européenne, à la reconnaissance des diplômes et aux tarifs préférentiels appliqués par les universités aux seuls ressortissants des Etats membres de l'Union.
3. Soulignent que les universités de la Principauté d'Andorre, de la Principauté de Monaco et de la République de Saint-Marin n'ont pas accès aux programmes de mobilité de l'U.E.. Les étudiants de ces petits Etats d'Europe rencontrent régulièrement des obstacles en matière d'obtention de visa, d'un permis de travail ou de séjour et se voient appliquer des frais de scolarité supérieurs à ceux de l'U.E.. Ces désavantages entravent la mobilité des étudiants qui est considérée par les Etats comme un vecteur de développement d'une main d'œuvre hautement qualifiée et un instrument de modernisation de l'emploi.
4. Sont conscients que la mobilité des étudiants ne doit pas être associée à une « fuite des cerveaux » et qu'ils doivent créer les conditions optimales pour favoriser l'emploi de ces jeunes formés à l'étranger.
5. S'engagent à unir leurs voix pour une amélioration de la stratégie pour favoriser la mobilité internationale des étudiants (visas, permis de séjour et de travail, bourses, frais de scolarité, procédures administratives) en Europe, tant pour les ressortissants des Etats membres de l'U.E. que pour les autres pays d'Europe.
6. S'engagent à encourager leurs Gouvernement à suivre la recommandation 2066 (2015) du Conseil de l'Europe, rapportée par Monsieur Christian Barilaro et adoptée par le Comité des Ministres le 8 juillet 2015, encourageant l'adoption de mesures favorisant la mobilité des étudiants.
7. Reconnaissent que les Gouvernements doivent œuvrer pour l'ouverture de l'accès des pays d'Europe au programme Erasmus afin « *d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* », qui constitue l'un des engagements qui figure parmi les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.